

si la députée pourrait m'expliquer comment fonctionne le système dans sa province de Colombie-Britannique?

● (1710)

Mme Mitchell: Monsieur le Président, c'est à mon avis une question très importante. Comme je l'ai mentionné plusieurs fois dans mes observations, nous avons effectivement un programme d'assurance-médicaments en Colombie-Britannique et je suis très fière de dire qu'il a vu le jour à l'instigation d'un gouvernement néo-démocrate, et la même chose s'est produite au Manitoba. Il est très intéressant de constater que bien que le gouvernement créditiste, ultra conservateur soit au pouvoir en Colombie-Britannique depuis de nombreuses années, il n'a pas osé supprimer le programme d'assurance-médicaments. C'est parce qu'il est si important pour les personnes âgées qui comptent énormément sur ce régime pour les aider à payer leurs frais médicaux.

Comme l'a dit mon collègue, même les gouvernements créditistes ainsi que le gouvernement du Manitoba s'inquiètent vivement vu que ce projet de loi s'il est jamais adopté va faire augmenter le prix des médicaments, qu'une charge énorme ne soit imposée aux provinces. Je pense que celles-ci auront du mal à assumer ces frais. En fait, le gouvernement fédéral l'a déjà reconnu en offrant un dédommagement qui sera loin d'atteindre le montant qu'elles devront payer, et sera symbolique, mais c'est tout de même un aveu de la part du gouvernement que cela constitue un vrai problème.

Je crains également que les gouvernements provinciaux ne soient peut-être pas en mesure de conserver les programmes d'assurance-médicaments. Dans des régions conservatrices, cela pourrait être une excuse pour les supprimer. Voilà un grand sujet d'inquiétude. Les groupes de personnes âgées de tout le Canada doivent sûrement en vouloir au gouvernement de ne pas l'avoir reconnu, lui qui a nommé, pour s'occuper des affaires du troisième âge, un ministre que je n'ai d'ailleurs pas vu intervenir dans le débat sur ce projet de loi. Ces groupes tiennent beaucoup au programme d'assurance-médicaments et ils ne veulent pas voir monter les prix des médicaments.

M. Blaine A. Thacker (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je serais bien content de prendre part au débat et de montrer qu'il concerne notre avenir, celui des jeunes scientifiques et chercheurs qui pourront trouver des emplois intéressants et placer notre pays à la pointe de la technologie. Nous connaissons bien la position du Nouveau parti démocratique. Comme tous les gouvernements socialistes du monde entier, il veut nous maintenir tous dans la pauvreté.

Sur 160 pays dont j'ai parcouru la liste dernièrement, les citoyens des pays socialistes sont les plus pauvres parce qu'on les prive de toute possibilité de se créer des emplois.

Sur ces paroles modérées, je propose:

Que la Chambre continue de siéger au-delà de l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien afin de poursuivre l'étude de la motion inscrite au *Feuilleton* au nom du ministre de la Consommation et des Corporations relative aux amendements apportés par le Sénat au projet de loi C-22, modifiant la Loi sur les brevets et prévoyant certaines dispositions connexes.

Brevets—Loi

M. le vice-président: Que tous ceux qui s'opposent à la motion veuillent bien se lever.

Et moins de 15 députés s'étant levés:

M. le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée.)

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, il y a à peine quelques instants, nous parlions d'honnêteté. Le député, qui a réussi à faire adopter une motion de prolongation des heures de séance, vient de montrer une fois de plus que le gouvernement conservateur se voue à la malhonnêteté et à l'hypocrisie.

Des voix: Règlement!

M. McCurdy: Je répète, monsieur le Président. Il nous a été montré une fois de plus que le gouvernement actuel se voue à la malhonnêteté et à l'hypocrisie.

M. McDermid: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je crois que ces propos sont antiparlementaires. En fait, la motion dont la Chambre a été saisie et qui a été adoptée est conforme au Règlement. Elle nous permet de débattre d'un projet de loi très important. Elle prolonge nos heures de travail après 18 heures, et les membres du Nouveau parti démocratique se rebiffent contre le travail. Voilà leur objection. Parce que nous suivons le Règlement de la Chambre et que nous avons fait adopter une motion, le député accuse le gouvernement d'être malhonnête. Je pense que c'est un peu excessif et on devrait lui demander des comptes pour avoir utilisé un tel langage à la Chambre.

M. Orlikow: Règlement.

M. le vice-président: Je n'ai pas besoin d'entendre le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) sur ce point. Il y a deux choses. La première c'est que la motion était recevable et que le Président en a jugé ainsi. Je ne vois pas de problème là.

En ce qui concerne les mots utilisés par le député de Windsor—Walkerville (M. McCurdy), le député connaît le Règlement et je suis sûr qu'il n'adressait pas ses remarques à un député en particulier, du moins c'est ainsi que je l'ai compris. Par conséquent, si elles ne s'adressaient pas à un député en particulier, elles ne sont pas antiparlementaires. Le député a la parole pour le débat.

M. McCurdy: Merci, monsieur le Président, je suis heureux que vous ayez l'oreille aussi fine et l'intelligence qui manque tellement aux gens d'en face. En ce qui concerne . . .

M. McDermid: Voyez l'arrogance qui vient de là-bas.

M. Siddon: Quel hypocrite. Qui est malhonnête?

M. McCurdy: J'invoque le Règlement, monsieur le Président, le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) vient de me traiter d'hypocrite. On l'a entendu et c'était dirigé précisément contre moi.

M. McDermid: Il a dit: «Quelle hypocrisie».

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je n'ai pas entendu. Je regarderai les «bleus» et ferai rapport à la Chambre.